



Namur, le 1^{er} juin 2010

Consultation sur la Politique Agricole Commune après 2013

Propositions de la Fondation rurale de Wallonie

Monsieur le Commissaire,

Nous devons saluer votre initiative d'ouvrir cette consultation, et vous faire part de notre inquiétude.

Les apports de l'agriculture sont importants : sécurité alimentaire, emplois, préservation de l'environnement et de la biodiversité, gestion et aménagement du territoire, solidarité entre européens face aux changements climatiques. Ils justifient la **nécessité d'une politique agricole européenne**. Celle-ci sera plus efficiente si elle est commune et solidaire.

Certes, de là se déduisent **les objectifs que la société assigne à l'agriculture dans toute sa diversité** : apporter différentes contributions à la résolution de grands défis actuels.

Mais il faut voir plus loin. Car il serait réducteur de faire de la PAC uniquement une politique de gestion de ressources, qu'elles soient alimentaires, environnementales, ou autres. Ce serait oublier que la PAC peut et doit être une composante majeure du développement rural, un outil de dynamisation et de diversification de l'économie rurale.

C'est d'ailleurs là une condition indispensable pour que l'agriculture puisse trouver sa rentabilité économique et apporter sa contribution à la réussite de la stratégie Europe 2020 et des politiques de cohésion et de compétitivité.

Or, cette dimension de développement local se retrouve peu dans votre intervention, d'où notre inquiétude.

Faire de la PAC un outil de développement du monde rural est pourtant une réponse évidente à la question '**pourquoi réformer la PAC actuelle**' ainsi qu'une attente très forte du monde rural. Et à ce propos, le fait que le second pilier de la PAC, celui du développement rural, soit à peine évoqué dans les questions est très interpellant : est-ce parce que son principe est acquis ou parce qu'il est en voie de suppression ?

Fondation Rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14 - 5000 NAMUR

Tél: (0)81 26 18 82
Fax: (0)81 22 45 77
dm@frw.be - www.frw.be

Comment faire de la PAC un facteur de développement du monde rural ? Cela nous semble possible si et seulement si les éléments suivants sont rassemblés :

- Une agriculture viable, forte car justement rémunérée - c'est-à-dire, NI assistée, NI prise comme « variable d'ajustement des prix » des filières agro-alimentaires ou de distribution. Cela, la PAC doit le garantir. Par exemple, nous pensons qu'il faudrait mettre sur pied des mécanismes financiers qui encouragent davantage encore les efforts des agriculteurs pour leurs apports dans la protection de la biodiversité et des paysages.
- Mais la viabilité économique n'est pas tout : PERSONNE ne souhaite développer une activité dans un désert, fut-il vert. Chacun recherche et a droit au maintien d'une qualité de vie, à un accès correct aux services, à la perspective d'une vie normale et d'un avenir. Voilà pourquoi le second pilier de la PAC est tout aussi stratégique et doit être renforcé, au bénéfice de tous les Citoyens du milieu rural dont les agriculteurs.
- Ceci implique le maintien d'une population dans les zones rurales, donc d'activités et de plus values locales. La diversification des débouchés et surtout la transformation locale des produits agricoles représentent le potentiel le plus important : la PAC doit en tenir compte et y répondre.
- Une bonne partie de la viabilité économique de l'agriculture et de cette économie rurale est à trouver dans des nouveaux produits ou usages – en particulier dans les réponses aux grands défis que vous énumérez. La PAC doit donc aussi soutenir l'innovation pour augmenter et diversifier les débouchés. En ce sens, elle concerne les toutes petites ou moyennes entreprises, les écoles et centres d'excellence,... Elle doit être complétée et articulée avec une véritable politique de développement rural.

Détaillons trois facteurs clés parmi les outils pour la PAC de demain.

1. Le soutien aux synergies entre objectifs de la PAC

Ainsi que nous l'avons développé plus haut, nous pensons qu'il est possible de faire converger les objectifs d'une politique agricole avec ceux d'une politique de développement rural ; et que ces deux politiques et l'Union Européenne sortiront renforcées de cette convergence.

La PAC à venir devra donc **dépasser la rivalité entre premier et second pilier**, entre agriculteurs et autres acteurs ruraux. Les contributions des uns et des autres sont liées et tous gagneront à développer des synergies :

- En effet, en se diversifiant, l'agriculture peut stimuler des filières de transformation de produits et donc fixer les plus-values et les emplois localement.
- Un bon tissu économique et résidentiel diversifié, vivant, en milieu rural, favorise le maintien, le développement et un accès correct aux services, y compris pour les agriculteurs. Ils y trouvent aussi un marché de proximité pour leurs productions.
- Enfin, une agriculture diversifiée contribue à la biodiversité et améliore le cadre de vie pour tous.

Dès lors, à titre d'exemple, voici quelques mesures qui pourraient figurer dans le second pilier :

- La production d'énergie à partir de biomasse, grâce à la valorisation de sous produits non utilisés actuellement. Par exemple, par le soutien à la biométhanisation de déchets verts puisque celle-ci produit cette double action de réduire les émissions de méthane (puissant gaz à effet de serre), et de faciliter l'utilisation locale de l'énergie-chaleur par des entreprises. De plus, on peut imaginer que l'installation et la maintenance des unités de biométhanisation seront graduellement assurées par des entreprises locales, un scénario qui multiplierait l'impact de l'aide européenne sur les territoires ruraux.
- Le soutien à l'utilisation de produits agricoles dans le secteur de la construction (béton de chanvre, isolants naturels...).
- Plus évident encore, le soutien au renforcement mutuel entre l'agriculture multifonctionnelle (contribuant notamment à la qualité paysagère et l'offre de produits locaux) et le secteur touristique. Autant les agriculteurs que d'autres opérateurs peuvent tirer profit d'un tourisme rural organisé en véritables filières et réseaux locaux.

Nous pensons que ces synergies doivent être encouragées dans la nouvelle mouture de la PAC, à travers le soutien à des créneaux relativement récents, développant d'importantes retombées locales.

2. Un outil de choix : Leader pour le soutien aux synergies entre acteurs ruraux

Les attentes de la société sont multiples : produits de qualité, paysages préservés, prévention de l'érosion des sols et des inondations, patrimoine valorisé, sécurité énergétique... Les territoires ruraux disposent d'importantes ressources pour y répondre. C'est encore plus vrai lorsque tous les acteurs ruraux, agriculteurs et non agriculteurs, travaillent de concert. Le dispositif Leader correspond bien à cette idée de **catalyser les synergies** sur un territoire au profit de tous les acteurs.

- En effet, en ce qui concerne les domaines d'action, Leader est en relation avec les trois autres axes du 2^{ème} pilier de la PAC.
- Au niveau local, le partenariat public-privé des GAL stimule la négociation et le rapprochement entre acteurs sur un territoire donné.
- De plus, la coopération interrégionale et transnationale constitue une opportunité pour essaimer les bonnes pratiques témoignant des inter-relations entre acteurs et secteurs.

Quelques **améliorations** seraient toutefois souhaitables :

- Afin de stimuler l'innovation, Leader doit avoir une marge de manœuvre pour tester de nouvelles méthodes et actions. Actuellement les GAL peuvent choisir dans un catalogue de mesures du 2^{ème} pilier de la PAC. Nous proposons qu'à l'avenir les GAL puissent au moins en partie proposer des actions en dehors des mesures préétablies.
- La démarche ascendante pour l'élaboration du Plan de Développement Stratégique est peu précisée. Quelques exigences méthodologiques pourraient être posées en vue

de favoriser un réel projet de territoire participatif, élargi à un panel plus large d'acteurs, y compris lors de la mise en œuvre de celui-ci.

- La pérennité des structures GAL est compromise d'une programmation à l'autre. Vu l'incertitude, le personnel formé quitte souvent la structure et la dynamique locale est à reconstruire ou périlite. Nous suggérons la création d'un outil juridique européen permanent encourageant les acteurs locaux à s'associer dans la durée autour d'un projet de territoire. Cette structure durable dans le temps pourrait bénéficier des apports financier de Leader mais également d'autres sources de financement.
- Trop souvent les GAL ciblent un créneau thématique, alors qu'il serait souhaitable qu'ils puissent mener un projet de territoire à objet trans-sectoriel, en synergie avec les différents projets déjà présents sur le territoire.
- Le budget disponible ne permet pas à tous les « bons » projets d'être sélectionnés, ni à tous les projets sélectionnés de mener un réel projet de territoire. Leader devrait structurellement amplifier sa portée et ses moyens, au profit de tous les acteurs ruraux.
- Il faut éviter d'ajouter des quotas ou des seuils supplémentaires pour définir l'éligibilité du territoire d'un GAL. Ce qui doit primer, c'est que le projet soit cohérent et réponde à des besoins locaux.
- Les territoires de projet n'ont d'avenir que s'ils sont empreints des principes du développement durable, que s'ils harmonisent aussi bien le social, l'économique, le culturel et la protection de l'environnement. Les initiatives ça et là en matière d'Agenda 21 Local¹ mériteraient un coup de projecteur et surtout une généralisation en incorporant cette philosophie à celle de Leader.
- Afin de stimuler une réelle mise en réseau entre villes et monde rural, les GAL pourraient réfléchir aux complémentarités avec les entités urbaines et développer davantage de coopérations de proximité.

3. De l'Europe au local : un partenariat à amplifier

A. Accessibilité des fonds

- La complexité des fonds et de la gestion de projet font que certaines dynamiques locales peinent à accéder au soutien communautaire.
- La préférence affichée pour les gros projets dans certains programmes limite l'accès d'un plus grand nombre aux financements.
- Le cloisonnement des programmes représente également un obstacle pour des projets transversaux. Par exemple, il serait souhaitable de pouvoir obtenir via un dossier unique et dans un timing cohérent le soutien à la fois, à une unité de

¹ L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Les collectivités territoriales y sont appelées à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local. (www.wikipedia.org)

biométhanisation, à un équipement pour valoriser la chaleur, à une diversification économique et à la formation du personnel.

- Au niveau de la mise en œuvre de l'axe 3 du 2^{ème} pilier, nous constatons un intérêt mitigé de la part des porteurs de projet wallons. Du fait d'une politique rurale proactive au niveau régional, il est, pour un certain nombre de mesures, plus facile et plus rentable de faire appel à des subventions régionales qu'européennes. Par exemple, le fait que la TVA n'est pas prise en compte comme assiette du calcul de la subvention est un obstacle majeur à ce niveau.

B. Assistance aux porteurs de projet

- L'investissement immatériel dans la formation à l'animation du territoire doit être soutenu.
- Tout porteur de projet doit pouvoir bénéficier de conseils personnalisés en lien avec son projet. Les points Europe Direct diffusent de l'information, mais ce dont les porteurs de projets ont besoin, c'est un conseil méthodologique spécifique au montage de leur projet, un avis sur la source de financement la plus appropriée, les subtilités adaptées à leurs besoins. Cela permettrait d'éviter une dispersion des connaissances pointues requises en matière d'ingénierie.
- Ces bureaux-conseil devraient également pouvoir apporter un soutien au niveau du préfinancement de certains projets pour lesquels cette exigence est insurmontable.